

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 avril 2010

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 20

Date de convocation : 9 avril 2010

votants : 21

L'an deux mille dix, le 15 avril, à dix neuf heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Marie-Andrée Colleon, Robert Ginet, Yves Grange, Henri Garnier, André Ortolland, Christian André, Ferdinand Grillet, Bernadette Cathelin, Jean-Pierre Forestier, Michel Ducroz, Alain Cadan avec le pouvoir de M. Jean-Pierre Ginet excusé, délégués titulaires, Mmes et Mrs Christophe Marlière, José Ferreira, Jean Leblond, délégués suppléants avec voix délibératives,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite monsieur, le président déclare le compte rendu de la séance du 12 mars 2010 approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Avenant SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la STEP d'Albens.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**Budget Général**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009 Budget Général

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par monsieur Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice Dépenses Année 2009	3 031 052	2 303 248
Réalisation exercice Recettes Année 2009	3 309 444	2 079 973
Résultat Exercice 2009	278 393	-223 275
Report Exercice Précédent : Déficit	0	0
Report Exercice Précédent : Excédent	224 483	286 632
Résultat Cumulé Exercice 2009	502 876	63 357

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres votants désignés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2010

Monsieur le président présente le budget général de l'exercice 2010. Ce budget reprend les soldes du compte administratif pour l'exercice 2009.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section de fonctionnement : 3 527 220 €

Section d'investissement : 1 610 183 €

Les principaux travaux d'investissement sont le Belvédère de la Chambotte et les chemins de randonnées.

Ce budget est voté à l'unanimité des conseillers présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2010, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer les taux des taxes locales pour 2010 comme suit :

	Taux 2010 :	Produit attendu :
Taxe d'habitation	1.87 %	164 878 €
Taxe foncier bâti	4.17 %	279 182 €
Taxe foncier non bâti	9.28 %	11 962 €
Part additionnelle taxe professionnelle	2,51 %	39 890 €
Seconde composante ZAE	16.47 %	12 590 €

La compensation relais attendue pour 2010 étant de 313 762 €, le produit prévisionnel attendu des taxes locales est de 755 067 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2010 comme présentés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Budget annexe : assainissement

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2009

Budget annexe, assainissement

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par monsieur

Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice Dépenses Année 2009	535 879.81	1 466 649.28
Réalisation exercice Recettes Année 2009	731 861.90	1 674 632.80
Résultat Exercice 2009	195 982.09	207 983.52
Report Exercice Précédent : Déficit	0.00	296 304.93
Report Exercice Précédent : Excédent	95 100.08	0.00
Résultat Cumulé Exercice 2009	291 082.17	-88 321.41

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre les membres votants désignés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET 2010 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe, pour l'exercice 2010, du service de l'assainissement a été voté à l'unanimité des conseillers présents.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section d'exploitation : 764 082 €

Section d'investissement : 840 442.82 €

Les principaux travaux d'investissement sont la STEP d'Albens (400 000 €).

Ont signé au registre les membres votants désignés ci-dessus.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE COVERMETAL

Monsieur Jean François Braissand, Vice-président présente l'avenant n°1 au marché de travaux passé avec l'entreprise COVERMETAL pour le lot n°3 « Menuiseries extérieures alu – serrureries » pour le magasin de la fromagerie de St Ours. Ces travaux supplémentaires portent sur la pose d'une main courante côté escalier ainsi que la réparation de la fenêtre dans le local annexe au magasin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare

- accepter l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise COVERMETAL pour le lot n°3 « Menuiseries extérieures alu serrureries. »

- autoriser monsieur le président à signer cet avenant n° 1 dont le montant s'élève à 1555 € hors taxes, ce qui porte le montant du marché à 14 324.21 € HT.

AVENANT N°2 SAFEGE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA STEP D'ALBENS

Un marché a été passé avec la société SAFEGE Environnement pour une mission de maîtrise d'œuvre dans l'opération d'augmentation des capacités de stockage des boues de la station d'épuration d'Albens par délibération en date du 18 juin 2008, pour 4 950 €. Un premier avenant a été conclu par délibération en date du 29 janvier 2009 pour faire une étude diagnostic du collecteur d'eaux usées et un diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration, pour un montant de 7 400 €.

Le montant des travaux prévisionnel pour 2010 est de 282 875 €. Après consultation, SAFEGE propose de réduire son prix de 9.9% à 9.2% pour la partie de travaux restant à effectuer soit une rémunération de 26 024.50 € au lieu des 28 004.63 HT originaux. Un avenant n°2 au marché est proposé au conseil pour un montant de 21 074.52 € HT, correspondant aux missions restantes à faire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter l'offre remise par SAFEGE pour un taux de 9.2% d'un montant de travaux estimé à 282 875 €.
- autoriser monsieur le président à signer cet avenant n°2 d'un montant de 21 074.52 € HT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Evelyne Saint Marcel, infirmière, a accepté de travailler un peu plus par semaine suite à la demande du docteur Chatriot qui souhaite qu'une infirmière diplômée soit présente pour les premiers jours des bébés de 3 mois à Choubidou. Le tableau des emplois sera donc modifié pour prendre en compte ce changement.

Mme Annick Secretin, auxiliaire de puériculture, a été recrutée à compter du 1^{er} avril au sein de l'équipe de Choubidou, en tant que contractuelle, dans l'attente de l'autorisation de la recruter sur la base d'un détachement de l'hôpital de Chambéry. Ce dernier ayant autorisé son détachement, il est proposé de transformer son poste en conséquence.

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans la filière médico-sociale, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'approuver les modifications suivantes :

Dans la filière médico-sociale,

- * Suppression d'un emploi d'infirmière territoriale à 28.50/35^{ème} (catégorie B)
- * Suppression d'un emploi d'auxiliaire de première classe à temps complet (catégorie C) recruté par contrat.

Ces emplois sont compensés par les créations suivantes :

- * Création d'un emploi d'infirmière territorial à 29.75/35^{ème} (catégorie B)
- * Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de première classe à temps complet (catégorie C)

CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le président propose la création d'un emploi occasionnel pour renforcer les services techniques pendant la période qui précède celle des vacances. En effet la saison de tonte

commence et deux des agents du service sont indisponibles, l'un étant en congé sans solde à sa demande, le second étant en arrêt maladie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

- de créer un emploi à temps complet, suivant l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour renforcer les services techniques, afin de répondre au besoin momentané exposé ci-dessus,
- cet emploi sera pourvu par un contrat à durée déterminée aux caractéristiques suivantes :
 - Durée : 31 jours maximum
 - Rémunération sur la base de l'indice de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon
- le recrutement devra intervenir au cours du mois de mai prochain
- monsieur le président est autorisé à signer le contrat.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le président expose que suite au décès de M. René Gay, il convient de redéfinir la composition de la commission d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Monsieur Bernard Marin, Président

Membres titulaires : Mrs Jean François Braissand, Edmond Rosset et Maurice Paget

Membres suppléants : Mme Joëlle Pillet, Mrs Yves Grange et André Christian

COMPOSITION DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT

Monsieur le président expose que suite au décès de M. René Gay, il convient de redéfinir la composition de la commission assainissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Maurice Paget, José Ferreira, Bernard Paday, Nicole Pellicioli, Yves Grange, Roger Monard, René Rolland, Jean Luc Bicand, Ferdinand Grillet, Robert Ginot.